

Mairie de Seignelay:

Ouverture des bureaux:

Lundi:

8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mardi:

8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mercredi:

14h00 - 17h30

Jeudi:

8h00 - 12h00

Vendredi:

8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Tél: 03 86 47 72 83

Fax: 03 86 47 98 92

e-mail: mairie@seignelay.fr

Retrouvez nous également sur

Site internet: www.seignelay.fr

Seignelay, Notre village

En cas d'urgence un élu de permanence est joignable au : 06 10 64 34 34

Carte Nationale d'Identité et Passeports sur RDV: www.seignelay.fr www.ants.gouv.fr



Police Municipale 03 86 35 34 47

police.municipale.stflo@orange.fr

- 1 Edito
- 2 Travaux
- 3 Piscine 2023
- 4 Echos du CM
- 5 CCSA
- 6 Infos Diverses
- 7 Vie Locale
- 8 Vie Associative
- 9 Enfance

Chères Seigneloises, Chers Seignelois,

En septembre, si nous contemplons les feuilles qui tombent des arbres, nous sommes moins ravis de

contempler d'autres feuilles qui tombent, notamment les feuilles d'impôts.

Comme on entend tout et son contraire sur la taxe foncière, sur son augmentation, sur son calcul, je vais essayer de vous expliquer comment est faite votre feuille d'impôt foncier.

Tout part de ce gu'on appelle la base, qui est en vérité la moitié de la valeur locative de votre bien immobilier. Cette valeur locative est une valeur « théorique » à laquelle votre maison pourrait être louée. Cette base n'a pas été revue depuis 1970 ce qui est une aberration.

Votre taxe foncière est donc une simple multiplication de votre « base » par le taux de la commune et de la Communauté de communes.

Vous avez donc pu constater que cette taxe a augmenté. Comme c'est souvent le cas, quand cette taxe augmente, on pense que c'est la commune qui en a été l'instigatrice. Or pour 2023 et cela depuis 12 ans, notre conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les impôts communaux.

Alors d'où vient cette augmentation me direz-vous?

Tout d'abord de l'augmentation de 7% de la base décidée par le gouvernement et le parlement, et de l'augmentation de l'impôt de la CCSA voté par le conseil communautaire.

Nous n'avons donc aucune responsabilité sur l'augmentation de la taxe foncière cette année.

Cette année, et plus particulièrement en période inflationniste, je remercie l'ensemble du conseil municipal qui a continué à me suivre dans ma proposition de ne pas augmenter les impôts communaux.

Et comme disait Jean Yanne : « j'ai déjà essayé de payer mes impôts avec le sourire, ils préfèrent quand même un chèque »

> Thierry CORNIOT Maire de Seignelay Vice-Président CCSA

TRAVAUX

<u>Lotissement</u>: 5 parcelles sur les 17 ont trouvé preneur à ce jour. Nous allons dès maintenant communiquer avec les agences immobilières et les pavillonneurs pour leur faire part de notre projet et des prix des parcelles. Même si la période n'est pas faste pour l'immobilier actuellement, nous pensons que l'attractivité de notre commune permettra de réaliser des ventes et d'accueillir des nouveaux Seignelois.



Maison de retraite pour adultes handicapés vieillissants : Après quelques retards la résidence Colbert devrait être terminée fin 2023 ou tout début 2024.

<u>Terrain de tennis</u>: Les terrains sont terminés. Les dates ont été respectées et cela a permis à notre club local de pouvoir organiser leur tournoi en temps et en heures. De petites imperfections ayant été constatées (notamment de peinture) l'entreprise est revenue pour reprendre les travaux soumis à litige.





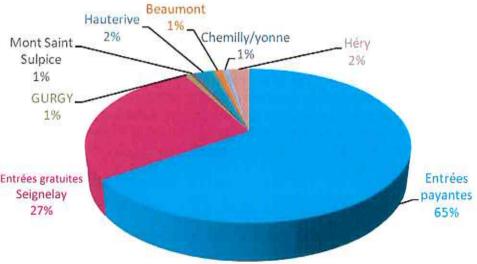
<u>Travaux butte rue des fossés</u>: De lourds travaux ont débuté sur les remparts des anciens fossés du château. Ils vont permettre de solidifier et d'embellir les pierres restantes. De plus sur les parties non empierrées de la végétalisation va orner cette partie de notre commune. Ces travaux sont entièrement réalisés par nos agents communaux.

<u>Le futur City stade et les travaux contre les inondations en bas de l'avenue Colbert :</u> Les travaux ont été budgétisés mais les subventions n'ont toujours pas été acceptées à ce jour. Un rdv programmé en préfecture devrait permettre d'accélérer ces deux dossiers.

FREQUENTATION DE LA PISCINE MUNCIPALE 2023

Cet été, nous avons enregistré 2800 entrées.





Echos de Conseil Municipal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mai 2023

<u>Piscine 2023 (régie, tarifs,...)</u>: les informations ont été affichées dans le bulletin du 2ème trimestre, au moment de l'ouverture de celle-ci.

<u>Convention CCSA piscine</u>: il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2023, la CCSA a pris la compétence « centre aquatique et piscine découverte ». En égard à l'organisation du service à la date de prise de compétence, la CCSA et la commune de Seignelay conviennent de ne pas transférer les installations, le matériel et le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la piscine de Seignelay. En contrepartie, la CCSA confie la gestion de l'équipement à la commune de Seignelay. Un montant correspondant au déficit annuel sera attribué à la commune de Seignelay.

M BINARD demande si l'augmentation du coût de l'énergie impactera le déficit. C'est certain et nous sommes en train de réfléchir pour le changement du mode de chauffage (actuellement au fuel).

<u>Actualisation des tarifs des repas</u>; Mme SELLIER, adjointe aux finances, propose d'augmenter le prix du repas suite à l'actualisation annuelle reçue de notre prestataire Elite Restauration. Cela ne couvre évidemment pas tous les frais que ce service engendre mais permet d'en maitriser le coût.

Prix voté: 4,70 € pour les familles, les agents, les enfants malades sans certificat médical et pour toute personne prenant un repas.

Actualisation des tarifs des repas pour les communes de Beaumont et Hauterive ;

1,20 €/repas facturé aux mairies de Beaumont et d'Hauterive à partir du 1er juin 2023.

Tarifs maison de l'enfance : les tarifs sont réajustés du fait de l'augmentation de prix du repas à partir du 1er juin 2023.

Chemin rue des Chapelains (enquête publique...): M le maire informe qu'il a reçu une demande pour l'achat d'une parcelle de terrain (voirie), rue des Chapelains, permettant au propriétaire contiguë d'accéder à ces parcelles rue des Chapelains. Le futur acquéreur propose de prendre en charge tous les frais afférents au dossier (enquête publique, frais de notaire....). M le maire propose un tarif de 5 € le m2 à la charge de l'acheteur. (environ 80 m2)

Une enquête publique sera mise en place avec des parutions dans des journaux de la région. Un commissaire enquêteur sera chargé de cette enquête publique (Catherine SEMBLAT).

Informations diverses:

- * M le maire informe d'un incident avec la trésorerie d'Auxerre. Cela concerne des factures émises en décembre pour le centre de loisirs et le restaurant scolaire. Ces factures n'ont pas été envoyées par leur service et les parents reçoivent des relances, des lettres d'huissier ou des saisies sur salaire. Cela ne peut pas perdurer et nous avons pris attache auprès de la Préfecture afin de régler au plus vite ce problème.
- * M le maire informe que nous avons eu une démonstration concernant la mise en place de caméras dans des endroits spécifiques. D'autres démonstrations vont avoir lieu prochainement afin de prendre une décision.
- * le 23 juin aura lieu la kermesse de l'école.
- * le 10 juin : festival de musique
- * le 24 juin : barbecue de la commune.

Questions diverses:

- * Mme TISON fait part au conseil municipal que son mur a été refait.
- * M BINARD demande quand les travaux du city stade vont démarrer. Monsieur le maire l'informe qu'il faut déjà avoir l'accord des subventions.
- * M CHALMEAU demande si devant le paysagiste rue d'Héry, il serait possible de ne pas tondre cette partie. D'habitude c'est lui qui procède au nettoyage. Monsieur le maire lui rappelle que cette partie appartient au domaine public.
- * M CHALMEAU demande si le cimetière peut être nettoyé. Le nettoyage est en cours. Pour information, nous allons avoir une démonstration pour une machine qui permettra le désherbage plus efficace dans certains endroits.
- * M CAGNAT demande s'il est possible de ne plus nettoyer le square Maduraud avec l'épareuse.
- * Mme FERREIRA DE LIMA demande s'il est possible de rajouter un passage piéton rue d'Héry en direction du magasin BI1. Nous allons voir si cela est possible.



Communauté de Communes Serein et Armance

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Qui peut bénéficier du service de portage de repas ? Toutes les personnes âgées de 60 ans et plus peuvent bénéficier de ce service. Les personnes handicapées ou accidentées temporaires (sans conditions d'âge) peuvent également en bénéficier sous réserve de fournir un certificat médical attestant de leur incapacité à se préparer des repas.



Ce service fonctionne-t-il tous les jours ? Oui. Les repas sont livrés au domicile du bénéficiaire du lundi au vendredi de 7h45 à 13 h (hors jours fériés). Les repas du samedi et du dimanche sont livrés le vendredi (avec des menus différents).

Comment sont composés les menus ? Les menus sont conçus par une diététicienne agréée et élaborés selon les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Ils répondent aux besoins nutritionnels des personnes âgées en matière d'équilibre, de qualité et de quantité.

A noter : les menus peuvent sur demande être adaptés aux régimes médicaux, sans sel ou diabétique.

Repas du midi : une entrée, un plat protidique (viande ou poisson), des légumes verts ou féculents, un fromage, un laitage et du pain. Repas du soir : un potage, un laitage et un fruit. La boisson n'est pas fournie.

Il n'y a plus qu'à réchauffer! La chaîne du froid est garantie : de la cuisine centrale, les menus sont transportés en camionnette réfrigérée puis stockés dans le réfrigérateur du bénéficiaire. Chaque plat est présenté dans une barquette jetable. Le plat et sa garniture peuvent être réchauffés au bain marie, au micro-onde, ou par tout autre moyen traditionnel à condition que la nourriture soit ôtée de la barquette. Les repas doivent être consommés rapidement après ouverture, sans rupture de froid.

Tarif : Le tarif des repas livrés est actuellement de 9 €. Il est fixé par délibération du Conseil communautaire et pourra être modifié.

Inscription et facturation : lundi et jeudi de 8h-12h et 14h -17h / le mercredi 8h15 - 12h Tél. 03 86 35 94 15

Courriel: portagerepas@cc-sereinarmance.fr Livraison Secteur Brienon-sur-Armançon – Seignelay: Tél. 06 78 39 51 63

RELAIS PETITE ENFANCE

Vous êtes assistante maternelle ? Le Relais Petite Enfance vous soutient dans l'exercice de votre profession :

- Diffusion de vos coordonnées et/ou de vos disponibilités auprès des parents en recherche de modes d'accueil.
- Informations générales sur vos droits et vos obligations professionnelles.
- Accompagnement dans votre parcours professionnel: au cours de temps collectifs avec les enfants que vous accueillez, lors de rencontres et de soirées thématiques avec les professionnels de la petite enfance, dans l'organisation de la formation continue.

Vous êtes candidat à l'agrément ? Le Relais Petite Enfance vous informe sur l'accès à l'agrément et sur les métiers de la petite enfance.

Vous êtes parents ou futurs parents ? Le Relais Petite Enfance vous accompagne dans vos recherches d'accueil et vos démarches administratives :

- Mise à disposition d'une liste actualisée des assistantes maternelles agréées disponibles sur le territoire.
- Information sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants.
- Accompagnement dans vos démarches administratives de parents employeurs (contrats de travail, fiche de paie, législation, déclarations diverses...) et information sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre.
- Invitation à des soirées d'échanges animées par des professionnels sur le thème de la petite enfance.

Et pour les enfants? Le Relais Petite Enfance organise des temps d'animations collectives.

- Partage de moments ludiques et conviviaux entre enfants dans un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins avec la présence rassurante d'un adulte accompagnant.
- Proposition de différentes activités propices au développement (jeu, lecture, musique, motricité…).
- Initiation à la vie en collectivité par une socialisation douce et progressive.

REP Les Papillons à Brienon-sur-Armançon Tél. 03 86 62 40 98 - Courriel : relaispapillons@cc-sereinarmance.fr



Service DECHETS ENVIRONNEMENT

La Communauté de Communes propose aux habitants du territoire de s'équiper d'un composteur (en bois) au prix unitaire réduit de 30 € pour le modèle 300 litres et 40 € pour 600 litres.

Vous pouvez contacter directement la Communauté de communes (03 86 80 50 50) pour vous procurer un bon de retrait, et ensuite récupérer votre composteur à la déchèterie de Saint-Florentin pour (paiement à réception de facture), ou bien vous présenter en Mairie.

Devoirs de chacun

La loi Labbé et la loi Pothier interdisent depuis le 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public.

Le désherbage manuel ne peut être réalisé sur toute la commune uniquement par les agents techniques.

Nous rappelons donc à l'ensemble des habitants qu'il est de leur responsabilité d'entretenir le trottoir devant leur propriété, que cela concerne le déneigement comme le désherbage.

La loi s'appliquant à tous, nous vous demandons de n'utiliser que des produits ou techniques <u>autorisés</u> sur les trottoirs reliés au filet d'eau.



Collectivité



Il est également du devoir de chacun d'entretenir et de tailler ses haies et arbres en bordure des voies communales qui risqueraient de compromettre la commodité et la sécurité de la circulation. (CGCT L.2212-1, L2212-2 et L2212-2-2)

Les déchets : Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation, est passible d'une contravention.



Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de <u>débroussaillage</u>, les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel.



Divagation des animaux

Est considéré comme en état de divagation tout chien livré à son seul instinct qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, de tout instrument sonore permettant son rappel ou d'une distance dépassant 100 mètres.

Le maire est habilité au titre de son pouvoir de police à mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux (articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT) afin d'intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. www.service-public.fr

Stationnement genant

Le stationnement ou l'arrêt d'un véhicule sur le trottoir ou sur un passage piéton est qualifié de "stationnement très gênant"



C'est une infraction de quatrième classe, vous risquez donc une amende forfaitaire de 135€ et cette sanction peut

être accompagnée d'une immobilisation et d'une mise en fourrière du véhicule.

La Police Municipale est chargée de faire respecter le code de la route : Article R.417-10 et R417-11





Décorations de Noël

Comme tous les ans, nous allons bientôt débuter les ateliers décorations de Noël pour décorer la place Colbert, la devanture de l'école et ins répartis dans le village

les sapins <mark>répartis dans le village</mark>.

Si vous souhaitez participer, faites le savoir auprès du secrétariat de la mairie.

Nous avons besoin de boites vides de toutes tailles (boites à chaussures, à médicaments, à gâteaux,...).

A très bientôt



La bibliothèque municipale est ouverte tous les samedis de 10h30 à 12h et est gratuite pour tous.



Et 2 cabanes aux livres sont à votre disposition:

Parc Municipal et Place Colbert







Du 2 au 14 octobre 2023 **France** services

France services de Seignelay

6 rue Gatelot 89250 SEIGNELAY Contact 103.88.31 08.17 ou par mail france-services@seignelay.fr

Participez à nos événements à Seignelay :

Le mercredi 04 octobre matin Renouveler sa pièce d'identilé et faire sa pré demande sur ants gouv fr

Le jeudi 05 octobre après-midi Renouveler sa pièce d'identiti Permanence de la Mission locale pré-demande sur ants gouv fr

Le vendredi 06 octobre matin Les bonnes pratiques sur le site de Pôle Emploi, s'inscrire, s'actualiser,

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Le mercredi 11 octobre matin

Le vendredi 13 octobre matin

France La commune de Seignelay, vous propose services depuis le mois de juin au sein de la France services de Seignelay, l'instruction des demandes et des renouvellements de Carte

> C'est plus de 250 rendez-vous d'honorés à ce jour.

Nationale d'Identité et de Passeport.



Vous pouvez effectuer votre pré-demande et prendre rendez-vous sur le site de l'ANTS: www.ants.gouv.fr.

Les rendez-vous sont disponibles également sur:

www.seignelay.fr

Vous pouvez réaliser vos démanches à la France services de Seignelay.

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h

Le samedi: 9h30 à 12h. Contact: 03 86 31 08 17











Journées du Patrimoine

Je remercie toutes les personnes, adultes et enfants qui ont participé aux visites guidées organisées cet été, à savoir :

- Visite de l'église Saint-Martial, dans le cadre de l'association "Un jour, une église" : 26 visiteurs.
- Journées du patrimoine les 16 et 17 septembre, 52 visiteurs.

Un grand merci à Monsieur et Madame CAZES qui ont ouvert 🚟 leur propriété et permis aux visiteurs de découvrir l'emplacement de l'ancien château et d'accéder à la tour route d'Auxerre.

Christian TORCHET



Le parcours CAP Bien-être est gratuit.

Se sont des ateliers participatifs pour vous aidé à gérer au nieux vos émotions et votre stress au quotidien.

CAP Bien-être s'adresse à toutes personnes de 60 ans et plus.

Chaque étape se déroulera à Seignelay, à la salle des associations



Parcours CAP Bien-être

Un parcours en 5 étapes





Vendredi 10 novembre 2023 14h15 - 17h00



GESTION DU STRESS Vendredi 17 novembre 2023 14h15 – 17h00



BIEN VIVRE AVEC SOI Vendredi 24 novembre 2023 14h15 – 17h00



BIEN VIVRE AVEC LES AUTRES Vendredi 1 décembre 2023 14h15 – 17h00



GARDER LE CAP Séance individuelle par téléphone 1 mois après la séance 4, RV à définir avec chaque participant





INSCRIPTIONS auprès de l'animatrice avant le 03/11/2023 :

Michèle David au 06 75 34 82 11 ou par e-mail david.michele@franchecomte.msa.fr

Vie Locale

Le marché le seignelay

Vous trouverez régulièrement sur le marché de Seignelay: de la Charcuterie « Terroir

Comtois », des savons artisanaux, du miel, du chamcagne, des objets de décorations.

erroir Comtois: 06 24 62 07 78

a Savonnerie de Claire : 06 46 83 09 52 es Ruchers du Clos Marin : 06 46 45 25 92

Champagne Hugot: 06 29 85 10 14

'ous souhaitez vendre sur le narché, n'hésitez pas à conacter la mairie au 03 86 47 72 3/<u>mairie@seignelay.fr</u> afin de éserver votre emplacement iratuit.



Nouvelle Boutique

La Savonnerie de Claire a ouvert ses portes Vendredi 15 septembre 34 rue Gatelot - 06 46 83 09 52





Horaires d'ouverture de la boutique

Mardi et Mercredi : 8h30 à 12h et 14h à 19h

Jeudi: 8h30 à 12h

Vendredi et samedi : 14h à 19h

rtisans, Commerçants, Autoentrepreneurs,...

ous êtes nouveaux sur la commune, vous souhaitez promouvoir un évènement, n'hésitez pas à venir vous résenter en mairie!

13 JUILLET

Festivités du 13 juillet au Parc de la Maison de l'Enfance organisées par le Comité des Fêtes et

la Municipalité









US SEIGNELAY BASKET

Entrainement au gymnase de Seignelay

Si tu as entre 5 et 11 ans, viens nous rejoindre (2 séances d'essai gratuites)

Tarif Licences 2023/2024:

BABYS/MINI-POUSSINS: 50€

POUSSINS: 70€

Président Pédro CONCHES Tél : 06.60.90.86.46 1 Allée des Grandes Vignes 89250 SEIGNELAY



COURS FLAMENCO-DANSES ANDALOUSES

A SEIGNELAY

Saison 2023/2024

Salle des sports-SALLE AU FOND DU COULOIR

Cours enfants, ados, adultes

COURS DÉBUTANTS ADULTES : mardi à 18H30 COURS DÉBUTANTS ENFANTS Dès 6ans : mercredi à 17H

DEBUTANTS

INITIES

RENTRÉE LE 5 et 6 SEPTEMBRE

AVANCES

UN COURS D'ESSAI GRATUIT



Seignelay sur www.seignelay.fr et sur Facebook:

Retrouvez les

Info; auprès d'Anna: 06.64.30.35.61

US Seignelay



Notre équipe FFF a conclut la saison sur la troisième marche du podium de sa poule de D4 et remplit donc l'objectif fixé de monter en D3 l

Lancée cette saison, notre équipe UFOLEP réalise aussi un joli parcours et décroche une encourageante 4e place.

Contact:

SENIORS:

Maxime DUPONT 06 89 85 08 91 UFOLEP:

Mathieu CHEVEREAU: 06 82 88 53 68

Email: seignelay.us@lbfc-foot.fr

ACVS

Le samedi 22 juillet, l'A.C.V.S. organisait une randonnée semi nocturne dans les bois autour de seignelay. 80 personnes avaient répondues à cette sortie qui s'est

suivie au retour par un apéritif dinatoire sous les halles.



Prochaines manifestations:

- Dimanche 22 octobre rando-repas suivi d'une tombola
- Samedi 18 et dimanche 19 novembre exposition salle des fêtes
- Vendredi 24 novembre randonnée nocturne avec soupe à l'oignon
- Samedi 16 décembre sortie au marché de Noël de RIQUEWHIR



Marché de Noël de Seignelay Samedi 9 décembre de 10h à 18h Place Colbert









Sensibilisation sur le Cyberharcèlement





Visite de la Caserne de Seignelay





Toutes les informations et dossier d'inscription sur : www.seignelay.fr maisondelenfance89@orange.fr 606 10 64 16 39

